



RÈGLEMENTS DU CONCOURS

«Votre cuisine fait peur? On lui refait la face!»

1. Ce concours s'adresse aux résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans ce concours.
2. Le concours débute le **11 février 2016** et se termine le **19 février 2016 vers 8h00**.
3. Le gagnant sera choisi, par tirage au sort, le 19 février 2016 vers 8h au 815, boul. Lebourgneuf bureau 505. Le candidat sera contacté par téléphone pour récupérer son prix.
4. Le concours sera véhiculé à WKND 91,9, dans l'émission Dalair le matin.

COMMENT PARTICIPER : Du **11 au 19 février 2016**, les auditeurs seront invités à s'inscrire sur le wknd.fm et envoyer une photo de leur cuisine. Chaque jour, Martin Dalair appellera un finaliste choisi par tirage au sort et le vendredi 19 février, un grand gagnant sera choisi dans l'émission de Dalair le matin sur les ondes de WKND 91,9.

DESCRIPTION DU PRIX : Un refacing de cuisine complet d'une valeur maximale de 6500 \$.

- A. Advenant que le montant total des items/matériaux choisis en magasin et de l'installation soit supérieur à 6500 \$, les frais supplémentaires devront être déboursés par le gagnant. De même, si ce montant est inférieur à 6500 \$, la différence ne sera pas monnayable. Dans tous les cas, le prix est non monnayable et non échangeable.
- B. Le refacing de la cuisine devra se faire dans un rayon de 50 kilomètres du bureau de Refacing Québec situé au 1685, boul. Guillaume-Couture à Lévis. Les coordonnées de l'endroit où le gagnant souhaite faire le refacing de sa cuisine seront validées à cet effet et le gagnant devra signer l'acceptation de ce règlement. Si le nombre de kilomètres excèdent les 50 kilomètres, le gagnant s'engage à payer les frais de 0,75 \$ du kilomètre supplémentaire.

Méthode d'attribution :

Nous contacterons le grand gagnant afin qu'il puisse récupérer son prix (carte-cadeau délivrée sous forme de lettre). Le gagnant devra se présenter lui-même avec une pièce d'identité au bureau de Leclerc Communication afin de signer les règlements du concours.

5. Le prix offert doit être accepté comme tel indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation et ne peut être échangé contre une somme d'argent ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non transférable à moins d'avis contraire du commerçant offrant le prix et le gagnant devra nous fournir la preuve de résidence.
6. Le gagnant d'un prix offert dans ce concours publicitaire doit consentir, si requis, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours.
7. Ne peuvent participer à ce concours tous les membres du personnel des entreprises qui y collaborent ainsi que les gens résidant à la même adresse qu'eux, de même que les gens travaillant dans le milieu de la radio pour une station compétitrice.
8. Les droits exigibles quant au présent concours publicitaire en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été dûment payés.
9. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
10. WKND 91,9 n'assumera aucune responsabilité dans le cas où son incapacité d'agir résulterait d'un grief, ralentissement de travail, conflit de travail ou faillite dans ses établissements ou chez l'un des commanditaires participants ou faute d'un tiers.
11. La seule responsabilité de WKND 91,9 ou de la personne au bénéfice de laquelle est tenu le présent concours publicitaire, selon le cas, est l'attribution des prix offerts aux gagnants selon le présent règlement.
12. Une personne qui participe à ce concours et/ou qui gagne et accepte un prix offert, renonce de fait à toute réclamation, mise en demeure, actions, poursuites en justice ou autres poursuites contre WKND 91,9 ou contre l'un des commanditaires quant à sa participation à ce concours ou quant à l'utilisation du prix gagné.
13. Les règlements sont disponibles chez WKND 91,9, 815, Boul. Lebourgneuf, suite 505, Québec, Qc G2C 0C1